

## **Arrêté du 13 décembre 2019 portant détermination des régions d'internat de pharmacie**

13/12/2019

Les dispositions de ce texte sont applicables, à compter de la rentrée universitaire 2020/2021, aux étudiants inscrits en diplôme d'études spécialisées de pharmacie hospitalière à compter de la rentrée universitaire 2019-2020.